

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2015

Le mardi 13 janvier 2015, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h35.

Mme LA MAIRE : Mesdames, Messieurs, c'est notre première séance de conseil d'arrondissement de l'année 2015. Vous me permettrez de vous présenter mes vœux, de santé – certaines de mes collègues sont absentes ce soir pour des raisons de santé et je pense particulièrement à elles – de bonheur personnel et de réussite dans vos projets mais aussi, des vœux pour que le travail de notre assemblée continue de se faire tout au long de l'année, pour le seul service des habitants et des acteurs de notre arrondissement.

Je ne veux pas ouvrir notre séance sans que nous ayons une pensée et que nous rendions hommage aux 17 victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier qui ont meurtri notre pays. Face à cette horreur, les citoyens ont surmonté leurs différences pour s'unir et pour proclamer d'une seule voix, leur rejet de la haine, leur attachement aux valeurs républicaines, à la liberté d'expression, à l'égalité de tous.

Ils ont donné ainsi une admirable réalité au mot fraternité. Je vous propose ce soir, de respecter une minute de silence. Je vous remercie.

J'ouvre maintenant l'ordre du jour et je propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Christophe GEURJON, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION

EXCUSES :

Mme Martine UBALDI-CLARET
M. Richard BRUMM
Mme Françoise RIVOIRE
M. Thierry BRAILLARD
Mme Corinne IEHL
M. Kear Kun LO

POUVOIR A :

Mme PEILLON
Mme PICOT
Mme FIERS

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 9 DECEMBRE 2014 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

Mme LA MAIRE : Je vais inverser l'ordre des rapports, Monsieur DA COSTA ayant des obligations et nous allons commencer par les rapports 3, 4 et 5 qui seront rapportés ensemble et, votés ensuite individuellement.

3 - Approbation des conventions 2015-2020 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la ville de Lyon au profit des centres sociaux de Lyon.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ces trois premiers rapports s'inscrivent dans la même lignée, c'est pour cela que je souhaitais les rapporter en même temps.

Il s'agit d'approuver des conventions d'occupation à titre gratuit de locaux et terrains pour la période 2015/2020 au profit des Centres Sociaux, des MJC et des Maisons de l'enfance.

Je note que dans notre arrondissement, le Centre Social de Gerland, la MJC Jean Macé et la Maison de l'enfance sont concernés par ces conventions.

Au vu du dynamisme proposé par ces structures au sein de notre ville et de leur rôle auprès des plus fragiles d'entre nous, je vous propose de donner un avis favorable à ces rapports.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - Approbation et autorisation de signature des conventions 2015-2020 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la ville de Lyon au profit des maisons des jeunes et de la culture de Lyon.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - Approbation des conventions 2015-2017 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la ville de Lyon au profit des maisons de l'enfance de Lyon.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et assimilées, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône – Approbation et autorisation de signature des conventions-

cadres 2015-2020 avec chacune des associations gestionnaires et avec la fédération des 16 centres sociaux du Rhône.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement général aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et assimilées, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône et l'approbation et autorisation de signature des conventions-cadres 2015-2020 avec chacune des associations gestionnaires et avec les 12 MJC de Lyon, la MJC en Rhône Alpes, fédération régionale et le centre local des MJC de Lyon ainsi que les 9 Maisons de l'enfance de Lyon et l'association Entraide Pierre Valdo.

Notre conseil d'arrondissement est habitué à voter des rapports de cette nature et, je rappelais il y a quelques instants le dynamisme instauré par ces structures au sein de notre ville et leur rôle auprès des plus fragiles d'entre nous. Il est important de redire que les structures que j'ai évoquées sont des partenaires fondamentaux de la ville de Lyon et qu'ils travaillent finement sur quatre axes au cœur de l'action de la Ville, à savoir : la démocratie – le contexte actuel est riche d'enseignement à ce niveau – la jeunesse, la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité – là aussi, les derniers jours que notre pays a connus, témoigne de la pertinence de cet axe – enfin, l'enfance et la question périscolaire.

Dans le 7^e arrondissement, sont concernés par ces subventions de fonctionnement, le centre social de Gerland pour un montant de 627 027 euros, l'Arche de Noé pour un montant de 323 864 euros, la MJC Jean Macé pour un montant de 375 000 euros et la Maison de l'enfance pour un montant de 280 000 euros.

Au vu du travail conséquent réalisé par ces associations qui se montrent sur certaines thématiques, des « Charlie », j'ai envie de dire, je vous demande de voter favorablement ces trois rapports.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 maisons des jeunes et de la culture de Lyon et assimilées, à L'Association « Les MJC en Rhône Alpes Fédération Régionale » et au Comité Local des MJC – Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres 2015-2020 avec chacune des associations gestionnaires, l'Association « les MJC en Rhône-Alpes Fédération Régionale » et le Comité Local des MJC de Lyon.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 Maisons de l'enfance de Lyon, ainsi qu'à l'association Entraide Pierre Valdo – Approbation et autorisation des conventions-cadres 2015-2017 avec chacune de ses associations.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires).

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je suis particulièrement sensible à ce rapport qui prévoit pour l'année 2015, les modalités relatives à la répartition des crédits et des subventions de fonctionnement et de soutien aux écoles maternelles élémentaires publiques.

Je me permets de vous rappeler que les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève ou par école ; parallèlement aux crédits alloués, la ville de Lyon verse à l'association gestionnaire pour chaque école deux subventions : une subvention libre qui permet aux enseignants de faire face aux différents besoins de l'école dans le cadre de son fonctionnement normal et une subvention « initiative conseil d'école » qui couvre pendant le temps scolaire les dépenses liées aux sorties culturelles, scientifiques, sportives et autres.

Je pense que les parents d'élèves ici présents connaissent la pertinence de cette subvention.

Je vais vous épargner les détails financiers liés aux crédits et subventions aux écoles car je sais que vous avez tous lu avec attention ce rapport dans son intégralité.

Les crédits alloués pour la rentrée 2015 seront orientés vers :

- les fournitures scolaires ;
- les bibliothèques et centres documentaires ;
- les photocopies exécutées à l'école ;
- le fonctionnement des RASED ;
- l'ouverture de classes, postes RASED ou classes spécialisées en septembre ;
- les consommables informatiques ;
- la gestion Educalyon.

Merci de donner un avis favorable à ce dossier.

Mme DAGORNE : *Je voulais profiter de ce dossier pour vous interroger, si vous avez des éléments de réponse aujourd'hui, sur une question qui concerne les mercredis de Lyon puisque, j'ai été alertée sur les problématiques de réduction de budget, notamment concernant les vacataires qui ont été embauchés au mois de septembre pour la saison 2014/2015. Il semblerait qu'il y a eu des consignes données qui peuvent être liées d'une manière globale à la baisse de fréquentation du mercredi après-midi, depuis que les mercredis de Lyon sont réduits de moitié.*

Des engagements avaient été pris avec un certain nombre de personnes, des jeunes, des moins jeunes qui travaillent à l'animation et il me semble que notre arrondissement est concerné par des personnes qui devraient perdre leur contrat alors que les engagements ont été donnés en début d'année pour animer ces centres.

Avez-vous des éléments d'information d'autant que ça concerne une équipe qui s'est constituée sur Aristide Briand et ce serait dommage que l'on perde la dynamique surtout que sur Aristide Briand, il n'y a pas de baisse d'effectif et que la volumétrie de vacataires semble correcte puisqu'il y a eu moins d'embauche par prudence de la part de ce centre en début d'année.

Pour répondre à l'inquiétude des vacataires qui m'ont alertée et qui ont peur de perdre un contrat en cours d'année, il serait dommage que dans l'école d'Aristide Briand on baisse le niveau de l'accompagnement alors qu'il y a sur ce quartier des besoins importants.

M. DA COSTA : *Je n'ai aucune information qui va dans ce sens. Nous avons eu très récemment la commission éducation petite enfance, université au niveau de la mairie ; cet aspect n'a pas été évoqué.*

Sur le terrain, je n'ai rien entendu à ce sujet et ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que je peux, suite à vos observations, essayer de faire un point avec les structures et les services concernés, pour voir où nous en sommes à ce niveau, pour voir si les signalements qui sont les vôtres, sont avérés et ce qui peut être fait pour surmonter cette situation.

Mme LA MAIRE : *En tout état de cause, s'il y a des inquiétudes, nous nous renseignerons. Tous les budgets ne sont pas arrêtés à ce jour donc nous veillerons à ce que cette école conserve les moyens nécessaires pour encadrer les enfants.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Approbation et autorisation de signature des conventions financières entre la ville de Lyon, et le FONJEP et la Fédération Régionale des MJC en Rhône-Alpes à titre de participation financière aux postes de directeurs mis à disposition des MJC de Lyon par la Fédération Régionales des MJC en Rhône-Alpes – Attribution d'une subvention de 8 191 euros au Fonds de Coopération pour la Jeunesse et l'Education Populaire (FONJEP).

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport propose une attribution de subvention de 8 191 euros au FONJEP et la nécessité d'intégrer ce montant à la subvention déjà votée dans le cadre de la convention financière entre les structures évoquées.

Je vous demande de voter favorablement ces trois rapports.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

1 - Attribution de subventions de fonctionnement à chacun des lieux conventionnés « scènes Découvertes » pour un montant global de 440 000 euros pour les enveloppes Fonds d'Intervention Culturelle et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions annuelles d'application.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport revient chaque année, avec des participants qui sont à peu près les mêmes ; cette année, cela concerne quelques nouveaux arrivants. Il s'agit du dispositif des Scènes Découvertes, initié en 2002 par la ville de Lyon et l'Etat pour encourager une politique de soutien à l'émergence artistique.

Dans notre arrondissement sont concernés : le théâtre de l'Elysée, le 6^e Continent et le Croiseur.

L'Elysée est situé au cœur du quartier de la Guillotière à Lyon et aménagé dans une ancienne salle de cinéma. Ce lieu intimiste constitue un espace de proximité entre les comédiens et le public lyonnais et s'adapte à toutes les formes théâtrales.

Il permet à des artistes lyonnais de pouvoir fouler pour la première fois les planches de théâtre et à certains acteurs un peu plus expérimentés de faire des tentatives théâtrales qu'ils ne feraient pas forcément dans des plus grandes salles. C'est un lieu de vie et d'apprentissage du théâtre.

Le 6^e Continent est intégré en Scènes Découvertes pour la deuxième année. Il s'agit d'un lieu multidisciplinaire qui fait la promotion des cultures du monde et également un lieu d'accueil, de discussion, d'apprentissage des danses et qui anime le festival du 6^e Continent et le festival «Tous à la Guill' », adjoint à cet événement.

Le Croiseur que vous connaissez également, qui a un rayonnement national aujourd'hui puisqu'il attire des élèves du théâtre qui viennent d'un peu partout en France et qui a une scène de monstration culturelle très variée, qui développe la discipline de la danse.

En ces temps troublés, je pense à une phrase de Charles Péguy : « la culture fait le ciment des sociétés dans les temps vagues des âmes ».

Je vous remercie de voter ces subventions.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 - Création de nouveaux tarifs d'occupation commerciale du domaine public.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Depuis plusieurs années, la Ville constate l'occupation du domaine public au titre de :

- l'installation de présentoirs de journaux gratuits positionnés aux entrées-sorties de métro,
- présentoirs de journaux destinés aux parutions des agences immobilières et autres revues gratuites installées au devant des commerces ;
- le stationnement de véhicules 2 ou 3 roues dédiés à la livraison de repas à domicile ainsi que le stationnement de véhicules automobiles et motocycles destinés à l'exposition (concessionnaires).

Afin de réglementer ces nouveaux usages, il est proposé de créer une tarification spécifique.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de voter cette délibération.

Mme DAGORNE : *Nous nous interrogeons, non pas sur la légitimité de taxer l'occupation du domaine public mais sur la création de nouvelles impositions au niveau du commerce.*

Aujourd'hui, les commerçants sont dans des situations pas toujours très simples, dans la situation économique que nous connaissons.

Sur les activités visées, il s'agit de journaux nationaux gratuits, d'agences immobilières, de véhicules de livraison avec une activité relativement locale.

Cela va se rajouter aux charges d'un certain nombre d'activités économiques, notamment la livraison de pizzas ou autres repas à livrer mais aussi, la distribution de journaux gratuits, qui connaissent quelques difficultés ces derniers temps, sachant que tout ça produit de l'emploi, notamment pour des jeunes ou des personnes en situation précaire.

Au moment où l'on sait que l'on ne peut pas rajouter d'impôts au niveau national (c'est l'engagement pris le Président de la République il n'y a pas très longtemps), alors qu'on nous annonce une augmentation des charges d'impôts au niveau de la Métropole, je m'interroge sur la pertinence de créer encore une autre charge pour l'activité économique qui s'exerce sur notre territoire et touche des secteurs qui ne sont pas en très grande forme en ce moment et qui sont pourvoyeurs d'emplois pour des personnes qui souvent se remettent à l'emploi avec ce type d'activité.

On s'est interrogé dans divers arrondissements et je ne sais pas encore quelle va être notre position. Je voulais savoir quelle était l'urgence aujourd'hui de créer ces nouvelles charges et sur ce dossier, notre groupe en arrondissement, s'abstiendra et ira peut-être plus loin en conseil municipal. Je vous remercie.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

11 - Rénovation du centre nautique du Rhône – Exploitation géothermique pour le chauffage de la piscine du Rhône 8, quai Claude Bernard à Lyon 7^e.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Une enquête publique est actuellement en cours, pour l'autorisation d'ouverture de travaux et d'un permis d'exploitation, pour un système géothermique qui permettra de chauffer l'eau des deux bassins, le bassin nord et le bassin sud.

Cette délibération est assez technique et j'éviterai de rentrer trop dans les détails puisque vous avez eu tout le détail.

La ville de Lyon a fait le choix d'un système mixte : pour le chauffage de l'eau, notamment du bassin sud (qui sera ouvert à partir d'avril/mai prochain) dès que les travaux seront terminés, à la fois un système par géothermie et par une chaufferie gaz.

En ce qui concerne l'eau qui chauffe les douches, c'est un système mixte également avec une chaufferie gaz avec un système d'eau chaude solaire.

Cette délibération est administrative puisqu'elle permet de donner un avis favorable de la ville de Lyon dans le cadre de l'enquête publique.

Je vous propose de donner un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Convention cadre d'objectifs et de moyens entre la ville de Lyon et la SASU Olympique Lyonnais.

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : La convention précédente qui datait de 2011 est arrivée à son terme et il est proposé d'adopter une nouvelle convention entre la ville de Lyon et la SASU Olympique Lyonnais.

La convention passée entre la ville de Lyon et la SASU Olympique Lyonnais, conformément à la législation en vigueur, ne portera que sur le financement par la Ville d'une partie des missions d'intérêt général développées par la SASU Olympique Lyonnais, à savoir :

- la participation de l'association la participation de l'association ou de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ;
- la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

Les autres missions d'intérêt général que le club s'engage à poursuivre et à développer, notamment, la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs, sont désormais de compétence communautaire.

La convention prévoit aussi un contrôle du seuil de participation fixé par le code du sport.

Je vous propose de donner un avis favorable.

M. CHARLES : *Ce n'est pas une position qui va vous surprendre mais, comme d'habitude, nous sommes contre le subventionnement des clubs de football professionnels ; ce n'est pas une question qui concerne l'OL mais tous les clubs professionnels.*

Nous sommes dans une situation inédite aujourd'hui ; on a des dotations de l'Etat qui baissent, on a une situation sociale grave (de nombreuses familles dorment dehors). La proposition que l'on fait ici et que l'on fera au conseil municipal c'est de retirer les subventions aux clubs de football professionnel, à l'OL – nous ne critiquons pas le travail fait par l'OL – mais il s'agit de dire que l'argent donné à ces structures qui en ont déjà énormément, serait utilisé pour le CCAS ou à l'accueil d'urgence des familles, qui pourraient en faire bon usage.

Nous ferons cette proposition pour que cet argent soit mieux utilisé.

Mme AIT-MATEN : *Je vous remercie Monsieur CHARLES, de penser au CCAS.*

M. GEOURJON : *Je ferai une intervention un peu dans le même esprit que Bruno CHARLES mais en regrettant que l'OL, comme chaque année dans son rapport d'activités, se moque un peu de la figure des élus et du conseil municipal de la ville de Lyon puisque, son rapport d'activités est particulièrement creux et je considère que quand on touche 260 000 euros de subventions annuelles, on peut au moins faire l'effort de faire un rapport d'activités précis et détaillé.*

Pour cette raison -là, je m'abstiendrai sur ce rapport. La subvention est versée à la SASU OL or les actions d'intérêt général sont portées et mises en œuvre par une fondation OL, ce qui pose des questions.

Pourquoi cette convention est uniquement pour 1 an ? Avez-vous la réponse ?

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : M. GEOURJON, 1 voix contre : M. CHARLES)

13 - Attribution de subventions et de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2014-2015 – Signature de conventions avec ces associations bénéficiaires de subventions.

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : Ce sont des subventions annuelles de fonctionnement, hors subventions ponctuelles et Lyon du Sport.

Les subventions proposées ont été validées en concertation avec tous les adjoints des 9 arrondissements en charge des sports et avec l'Office des Sports de Lyon.

Je vous rappelle que pour des raisons légales, une convention doit obligatoirement être signée avec les clubs bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 € et qui ne sont pas déjà bénéficiaires d'une convention pluriannuelle en cours de validité.

C'est pour ça aussi qu'il y a le projet de signature de convention dans le rapport que je vous ai présenté.

Vous trouverez dans le tableau annexé à cette délibération, la liste des clubs bénéficiaires et le montant des subventions allouées club par club.

Pour le 7^e arrondissement, ce sont 21 structures, notre arrondissement hébergeant de nombreuses structures sportives.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : *J'avais une question pour Madame UBALDI mais Madame PEILLON pourra peut-être y répondre. Sur quels critères la mairie se base pour attribuer des subventions et plus précisément pour les clubs de football.*

Dans ce dossier, le 7^e arrondissement est concerné par le FC Gerland pour un montant de 9 000 euros pour un peu plus de 400 licenciés et le LOU football pour un montant de 6 000 euros pour 170 licenciés.

Sur certains arrondissements notamment, le 2^e, le 4^e, le 5^e et le 8^e, les subventions vont de 14 000 à 30 000 euros. Merci.

Mme MARION : *J'ai lu avec intérêt dans le projet de délibération au premier paragraphe qui explique que depuis le précédent mandat, un important travail a été engagé avec l'Office des Sports de Lyon pour élaborer des critères plus objectifs et plus transparents en matière de détermination et de répartition des montants de subventions. Il s'agit notamment du nombre d'adhérents, du nombre de licenciés dont les jeunes, du nombre et de la qualification des encadrants et des résultats sportifs obtenus.*

Dans ce paragraphe, on oublie de mentionner les valeurs sportives, le fair-play, l'honneur, la probité, le mérite etc. Enfin, toutes les valeurs qui peuvent être véhiculées par le sport. Effectivement,

il y a une subvention de 9 000 euros que l'on propose d'attribuer au FC Gerland et je vous ai apporté des PV de la commission disciplinaire de la Fédération Française de Football du Rhône.

Une commission disciplinaire qui date du 24 décembre 2014 et qui concerne notamment le match du 11 novembre 2014 entre le FC Gerland et le JSO Givors. Au cours de ce match les joueurs, les visiteurs ont été insultés, menacés, frappés ; il y a eu des utilisations d'armes et on a dû faire intervenir les forces de l'ordre.

La commission de discipline demande au FC Gerland de verser une amende de 828 euros. C'est un club récidiviste car j'ai également un PV de début 2014 où il y a eu des fraudes sur l'identité de joueurs ; le président et deux joueurs ont été suspendus pour 3 ans par la Fédération Française de Football.

Ces comportements sont très loin des valeurs sportives et je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que le contribuable n'a pas à payer pour des comportements inadmissibles dans ce club.

Je regrette encore une fois le vote de subventions par lots qui pénalise des associations sportives excellentes, en les mêlant à cette association sportive qui a vraiment un comportement inadmissible.

Je voterai contre en l'état, à moins que vous retiriez cette association des associations éligibles aux subventions. C'est dommage qu'il n'y ait pas eu plus de recherches en amont de manière à écarter ce club des subventions proposées ce soir.

Mme LA MAIRE : *Merci Madame MARION. Lorsqu'il y a des comportements individuels inadmissibles tels ceux que vous citez, il y a des sanctions prévues mais il ne s'agit pas de faire porter à l'ensemble du club et notamment, aux joueurs qui respectent les règles du football ou tout simplement les règles de vie en société, les fautes de tous.*

Il y a des critères qui ont été dégagés pour essayer d'opérer un peu plus de clarté dans l'attribution des subventions. Nous prenons note que vous les contestez et que vous souhaiteriez que soient ajoutées les valeurs de fair-play. Nous allons cependant voter ces subventions telles qu'elles sont proposées.

Mme AIT-MATEN : *Je voudrais juste ajouter pour votre information, Madame MARION, que le FC Gerland n'est pas un club sorti de nulle part : il existe depuis la fin des années 50 et de ce club sort un éminent joueur de l'équipe de France, Fleury DI NALLO.*

Le FC Gerland fait un travail pas seulement de club sportif mais de cohésion sociale dans un quartier, vous le savez très bien puisque vous êtes élue du 7^e arrondissement, qui est en pleine mutation et qui rencontre de grandes difficultés.

Le président M. GIOVANNONE est quelqu'un qui porte en lui et dans ses gènes, puisque le club a été créé par un de ses oncles (je suis une « gone » de Gerland et je connais bien ce club sportif) les valeurs de laïcité, de mérite, de fair-play.

De ce club sont issus plusieurs jeunes qui sont à l'OL juniors et au centre de formation de l'Olympique et aujourd'hui évolue en division juniors du FC Barcelone, un petit gamin Kaïs qui sort de ce club.

On ne peut que continuer à les soutenir et aussi à les aider peut-être à ce que ce genre de comportement ne se reproduise pas mais ce n'est pas en supprimant une subvention à un club tel que le FC Gerland, que l'on va réussir à apaiser les tensions, surtout par les temps qui courent Madame MARION. Merci.

Mme MARION : *C'est un peu plus que des comportements individuels puisque la « fraude sur identité » n'est vraiment pas une valeur sportive. Le président, les joueurs, les supporters sont concernés Ils restent subventionnés par la ville de Lyon et il me semble que ces subventions pourraient être soumises à un bon comportement des clubs, ça ne me paraîtrait pas extravagant.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.
(1 voix contre : Mme MARION)**

14 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Club Thalassa pour l'organisation de la 35e traversée de Lyon à la nage avec palmes, les 10 et 11 janvier 2015.

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : Cette course que vous connaissez peut-être est désormais devenue un rendez-vous national incontournable dans la pratique des sports d'eau et dans le milieu de la plongée.

C'est une course de nage avec palmes de 8 km dans le Rhône entre les ponts Poincaré et Pasteur.

L'arrivée se fait donc dans notre arrondissement ; c'est une compétition inscrite dans le calendrier de la discipline à une saison où l'activité est plutôt calme et qui permet aux plongeurs de se maintenir en forme physique, en pratiquant cette course.

Notre arrondissement est concerné puisque l'arrivée se fait au pont Pasteur et puisque les retraits des dossards sont situés au sein de la Cité Scolaire Internationale

C'est une course impressionnante que je vous invite à venir voir dimanche prochain.

En 2014, le nombre de participants a augmenté avec 282 sportifs, dont 197 hommes et 85 femmes (répartis suivant les disciplines ce qui contribue à la promotion du club lyonnais Le Club Thalassa Lyon Plongée.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 7 800 euros et il est proposé une subvention de 1 000 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Lyon 7^e – Cession par la ville de Lyon d'un lot de copropriété à usage d'habitation sis 18 allée Pierre de Coubertin au profit de M. Sylvain Maillard – N° d'inventaire 07192 A 003.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Je voudrais dire un mot, parce que j'ai oublié tout à l'heure, par rapport au rapport n° 11 et je profite d'avoir la parole.

Dans le cadre de l'université citoyenne, nous organisons des visites d'équipements de la ville de Lyon, notamment le Centre Nautique du Rhône, j'y étais tout à l'heure avec une cinquantaine de conseillers de quartier, une visite très appréciée qui a permis de valoriser le savoir-faire de la ville de Lyon, en matière de réhabilitation d'équipements techniques assez complexes et j'en profite pour annoncer, compte-tenu du succès de cette première opération, qu'une seconde visite de cet équipement sera organisée entre fin février et le début du mois de mars.

Je referme la parenthèse et je passe au rapport n° 15. Au conseil d'arrondissement du mois de décembre, nous avons passé une délibération similaire pour deux autres lots.

Le troisième lot restait à délibérer et c'est l'objet de cette délibération qui concerne un bien au 18 allée Pierre de Coubertin de 71,5 m² ; le prix proposé par l'acheteur est de 140 000 euros, il avait été estimé par France Domaine à 124 200 euros.

Il n'y a pas de difficulté particulière sur ce rapport et je vous demande de donner une suite favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Avis du Conseil municipal relatif au projet de modification n° 11 du Plan Local d'Urbanisme.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport est beaucoup plus complexe et plus technique puisqu'il concerne l'avis que donnera la ville de Lyon sur la modification n°11 du PLU, document qui précise l'ensemble des règles applicables en termes d'urbanisme. Depuis sa première validation en 2005, il a connu un certain nombre de modifications ou de révisions simples.

Nous en sommes à la 11^e modification. Je vous ferai grâce de rentrer dans les détails techniques. Pour autant un certain nombre d'habitants ou de collectifs d'habitants pourraient avoir besoin d'un peu plus d'informations ou souhaiteraient discuter de cette modification or une enquête publique démarre lundi prochain et pour un mois sur cette modification.

Je vous informe aujourd'hui que nous tiendrons une réunion d'information, une commission urbanisme, le lundi 2 février à 18h30, dans la salle Villon, qui permettra de présenter un peu plus en détail les éléments de cette modification n° 11 et je profiterai de cette occasion pour aborder la révision générale du PLU qui se dotera d'un volet habitat et me permettra de donner quelques éléments complémentaires de calendrier.

Deux éléments sur les modifications proposées dans ce rapport : le point n° 35 qui étend la zone UL en zone UB ce qui permet de transformer le grand casernement – qui est le bâtiment le plus long situé dans le parc Blandan – et de mettre en place une résidence étudiante universitaire sociale par le CROUS. On adapte les règles d'urbanisme à l'évolution des projets.

L'extension de la dynamique commerciale sur le secteur situé entre la rue du Sauveur, la route de Vienne, la rue Marcel Teppaz et la rue Jaboulay, ce qui correspond au secteur BGV sur lequel nous avons réalisé sous le précédent mandat une grosse opération immobilière.

Cela permet de pouvoir implanter une surface commerciale jusqu'à 1 000 m² alors qu'elle était jusqu'à présent plafonnée à 300 m², donc de développer une offre de commerces de moyenne surface de proximité ; c'était une attente des habitants de ce secteur.

Je vous renvoie à la réunion de commission urbanisme du 2 février pour pouvoir aborder avec les conseils de quartier, les comités d'intérêts locaux, les associations membres du CICA qui vont recevoir une invitation dès demain matin sur cette réunion.

Mme DAGORNE : *Je remercie Monsieur GRABER de nous annoncer la commission d'urbanisme et sans vouloir dévoiler ce qui sera dit le 2 février, je souhaite néanmoins, parce qu'il s'agit de voter la délibération ce soir, poser quelques questions.*

Sur la modification 24 qui concerne un ajout des logements PLAI à des surfaces qui étaient prévues essentiellement en PLS sur la partie Clément Marot/Bollier, quelle est l'origine de la demande, est-ce que c'est le promoteur, pourquoi est-ce qu'on change l'économie, même si on reste sur du logement social ?

Sur le point 52 que vous avez évoqué sur la partie Teppaz, on donne la possibilité d'implantation de surface commerciale plus grande donc j'imagine que c'est pour un commerce de proximité (grande supérette de 1 000 m²), est-ce que l'on a une idée du lieu d'implantation parce que je pense qu'il faudrait que l'on ait une réflexion avec les promoteurs pour que l'on se retrouve sur un axe passant.

C'est assez compliqué sur ce secteur parce qu'il y a beaucoup de rues intérieures qui ont été créées mais il ne faut pas que l'on recommence les erreurs de la ZAC du Bon Lait.

Je reviens sur les réserves exprimées au mandat précédent concernant la modification 63 puisqu'en fait, elle prévoit l'implantation de l'école au nord de Gerland, boulevard Yves Farge. La réserve que j'avais faite à l'époque c'était qu'il aurait fallu l'implanter à proximité de la zone commerciale et de passage et plus proche du métro pour faciliter la vie.

La réponse qui m'avait été faite à l'époque c'était de pouvoir servir le nord de la partie Gerland mais j'avoue que je suis encore réservée sur cette implantation au nord alors que l'on aurait

pu avoir un regroupement des services publics, de l'école, de la crèche, du centre socioculturel, en centralité de cette ZAC.

Merci des quelques réponses que vous pourrez me donner et, en fonction, je vous ferai part de notre vote.

M. GRABER : *Sur le point n° 24, je vous fais une amorce de réponse : la problématique que l'on avait sur ce secteur – cela fait longtemps qu'il est réservé pour du logement social – est qu'il y avait des difficultés de maîtrise foncière qui sont aujourd'hui levées et également des difficultés administratives puisque le PLU rétrécissait les champs de typologie de logements sociaux. L'idée c'est d'ouvrir à tous les types pour permettre cette opération puisque jusqu'à présent, c'était bloqué en termes d'opération. L'opérateur est trouvé aujourd'hui donc les travaux devraient pouvoir démarrer.*

Mme AIT-MATEN : *Sur la question de la volonté d'avoir du PLAI sur cette opération logement social c'est tout simplement la politique de la ville de Lyon et du Grand Lyon, de faire une offre de logement social adaptée aussi aux familles et aux personnes les plus défavorisées de l'arrondissement.*

Quand on fait un montage financier, il y a des aides un peu plus conséquentes pour les promoteurs, les opérateurs immobiliers qui choisissent de faire des logements PLAI et je peux vous garantir que nous en avons besoin sur cette zone- là.

M. GRABER : *Concernant le point 52 : aujourd'hui, il n'y a pas de zone spécifiquement ciblée par contre, nous avons une grosse opération terminée aujourd'hui, sur la rue Garibaldi et la rue Teppaz, avec un bâtiment en triangle et les rez-de-chaussée de ces bâtiments ne sont pas utilisés aujourd'hui, dont un qui représente une grande surface et qui pourrait accueillir ce type de commerce. Il est bien situé car sur la rue Garibaldi.*

Autre emplacement envisageable ou possible, c'est l'opération qui démarre aujourd'hui en face du parc Blandan, à la place du garage Delorme, sur laquelle il y aura des surfaces commerciales.

Sur le point 63, la délibération ici est juste une modification de la numérotation puisqu'il y avait une erreur de numérotation sur les emplacements réservés. Sur le fond de la question, ce point a déjà été abordé et tranché précédemment et je n'ai pas d'autres éléments à ajouter.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Avis de l'arrondissement sur les subventions annexées au budget 2015.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : *Un rapport très classique puisque, chaque année on nous demande de donner notre avis sur le montant des subventions versées aux associations dont l'activité s'exerce dans le seul arrondissement, ou au profit des seuls habitants de l'arrondissement, quel que soit le siège des associations.*

Ces subventions sont attribuées aux associations annuellement pour leur fonctionnement et elles sont à distinguer de celles que l'on peut attribuer en cours d'année pour des manifestations spécifiques.

Je vous demande donc, chers collègues de donner un avis favorable à ces subventions qui sont versées aujourd'hui à 17 structures de Petite enfance et à deux clubs sportifs du 7^e arrondissement.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Dénomination de voies nouvelles - ZAC des Girondins à Lyon 7^e.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit d'adopter un rapport pour la dénomination de voies nouvelles dans la ZAC des Girondins.

Le quartier de Gerland connaît une mutation importante, notamment sur le secteur ZAC des Girondins comme a pu l'être il y a quelque temps, la ZAC du Bon Lait.

Deux voies nouvelles sont créées entre la rue Pré Gaudry et l'avenue Jean Jaurès dans cette fameuse ZAC des Girondins. Il convient de les dénommer.

En accord avec la mairie du 7^e arrondissement, il est proposé une voie nouvelle qui s'appellerait la rue des Balançoires située à l'Est de la rue Pré Gaudry, à hauteur du n° 29.

Pour mémoire pour ceux qui se rappellent, la rue des Balançoires viendrait à la place du chemin des balançoires qui existait dans le 7^e arrondissement il y a quelques dizaines d'années et qui se terminait sur la place des Balançoires qui est la place Jean Jaurès aujourd'hui.

Il convient aussi de dénommer une nouvelle rue qui est le prolongement de la rue Michel FELIZAT, nous proposons donc à partir du n° 40 de la rue Crépet, vers le Nord, de prolonger cette voie en maintenant la rue Michel FELIZAT qui est un constructeur de bateaux à vapeur, notamment des célèbres bateaux mouche dans le quartier de La Mouche à Gerland et, pour tous bons vieux gerlandais ou toutes personnes ayant des connaissances historiques, FELIZAT est très connu à Gerland car les Berges du Rhône étaient il y a très longtemps, le quartier de la FELIZAT où tous les gerlandais allaient se baigner au début du siècle jusqu'au milieu des années 40/50.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de donner un avis favorable à ces dénominations.

Mme AIT-MATEN : *Je regarde notre ancienne collègue Christiane KOTOV ; la rue des Balançoires ça lui rappelle de joyeux souvenirs, merci à toi avec ton joli sourire en face de nous.*

En ce qui concerne Michel FELIZAT, je refais la même demande que j'ai faite en commission présidée par Monsieur SECHERESSE concernant la dénomination qui sera posée sur la plaque : Michel FELIZAT et, n'en déplaise aux parisiens qui ont usurpé ce label, n'était pas un constructeur de bateaux à vapeur mais un constructeur de bateaux mouche construits dans le quartier de La Mouche à Gerland.

J'ai demandé et je sais que les services sont en train de regarder ça, en mémoire pour Monsieur BERNOLIN qui était un membre très actif du conseil de quartier de Gerland, qui n'avait de cesse de nous répéter : « Mettez sous le nom de Michel FELIZAT le nom de bateaux mouche ». Il nous a quittés aujourd'hui.

En hommage à Monsieur BERNOLIN et au travail qui est fait au conseil de quartier de Gerland, si on pouvait apposer sur la plaque : Michel FELIZAT, constructeur de bateaux mouche – je sais que c'est un label déposé aujourd'hui – mais si les services juridiques pouvaient faire en sorte que l'on puisse au moins le mettre entre guillemets, ce serait très bien. Merci.

Mme LA MAIRE : *Dans l'attente de ce qui sera écrit sur cette plaque, nous allons voter sur les dénominations.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

M. GRABER : Je voudrais donner deux informations si vous me le permettez, Madame la Maire, sur deux autres réunions publiques qui vont avoir lieu sur notre arrondissement : la première aura lieu le 22 janvier prochain à la Maison Ravier à 18h00, elle s'adresse prioritairement aux habitants de la ZAC du Bon Lait puisqu'elle concernera la présentation du gymnase Bon Lait. Un courrier est en cours d'envoi pour tous les habitants de la zone concernée.

C'est une réunion de présentation de cet équipement qui est un nouvel équipement majeur aussi bien pour l'arrondissement que pour la ville de Lyon, dans ses usages et ses techniques de construction. Il y aura également un point d'information sur le chantier qui aura lieu sur cette surface.

La deuxième réunion est une réunion publique, qui s'adresse plus spécifiquement aux Comités d'Intérêts Locaux, conseils de quartier et associations membres du CICA. Elle aura lieu le 28 janvier à 18h00, ici dans la salle du conseil. Elle concerne l'installation de nouveaux compteurs d'eau « intelligents » parce que communicants, qui peuvent avoir un certain nombre de données et il me semble important que ces différentes associations puissent être informées avant le démarrage de cette opération qui va se déployer sur tout l'arrondissement à partir du mois de février 2015.

Mme LA MAIRE : Y a-t-il des questions diverses ?

M. CHELLALI : Depuis que vous avez lancé le projet Confluence, il y a eu un déplacement de la prostitution sur Gerland, en particulier sur le secteur de la ZAC Ampère Tech' Sud et la périphérie de Lyon.

Monsieur le Maire Gérard COLLOMB voulait faire de cette ZAC une zone attractive pour les entreprises de biotechnologie, mais la réalité vécue par celles-ci est toute autre.

Fin d'année 2014, Monsieur le Maire a pris un arrêté municipal qu'il a complété par un vigile la nuit et le week-end pour empêcher l'installation de camionnettes des prostituées à la ZAC Ampère Tech' Sud.

Certes le dispositif mis en place a eu l'effet escompté mais la prostitution ne s'est jamais arrêtée dans le quartier, elle s'est juste reportée en dehors de la ZAC. Ceci pose des graves problèmes pour les habitants, les écoles et les entreprises qui sont à proximité de cette ZAC.

Depuis le 18 décembre 2014, l'arrêté est caduc. Madame la Maire, Monsieur l'adjoint délégué à la sécurité, quelles mesures envisagez-vous pour améliorer durablement la situation sur Gerland ?

Je vous remercie. Je tenais à noter que vous ne m'avez toujours pas répondu sur le rapport n° 13 et j'espère avoir la réponse au prochain conseil.

Mme LA MAIRE : *Je donne la parole à Monsieur SECHERESSE pour vous répondre.*

M. SECHERESSE : *Cher collègue, je vous remercie de compter régulièrement le nombre de prostituées, c'est un travail utile mais les chiffres ne sont pas raccord avec ceux de la police.*

Je vous remercie d'avoir relevé que bien entendu, jusqu'au mois de décembre, l'ensemble du dispositif que nous avons mis en place a montré quelque efficacité. Comme vous l'avez gentiment dit, le tribunal ne s'en est pas pris à notre arrêté et en ce moment, j'attends des informations un peu plus précises que des observations, même de visu comme les vôtres et, s'il s'agissait de redéployer sous une forme ou une autre, on peut imaginer des tas de choses, nous ferions face à ce problème comme nous l'avons toujours fait.

Cela étant, vous semblez regretter que les prostituées ne soient plus dans le secteur du confluent, je vous demande de vous adresser au maire du 2^e arrondissement qui n'a pas exactement le même point de vue que vous.

Mme LA MAIRE : S'il n'y a pas d'autres questions diverses, je lève la séance et je vous donne rendez-vous le 23 janvier pour les vœux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19H35

